

A PROPOS DU PONT GRACH SUR L'ABERWRACH

Jean-Yves LE GOFF
(Musée du Léon, Lesneven)

Parmi les objets offerts au Musée du Léon à Lesneven, figure un vieux registre à la couverture très défraîchie, portant comme titre: « *Rentier et notices à l'usage de M. Rucard, des Trois Piliers à Lesneven, fait le 15 mai 1819* ».

Outre ce rentier, liste des terres possédées par la famille Rucard, et divers comptes, ce registre contient une généalogie de la famille et diverses notes sur Lesneven et ses environs, parmi lesquelles des copies de lettres concernant le Pont Grach, ce mystérieux ouvrage dit « pont gaulois », dit « pont du diable », entre Plouguerneau et Lannilis.

Ces notes n'ont certes pas la prétention d'apporter des éléments sur l'origine ni la datation, ni même sur la fonction première de la construction. Elles semblent toutefois intéressantes, vu la rareté des documents la concernant. Elles permettent aussi de voir comment on la percevait il y a 150 ans.

Ces lettres ont été écrites par deux frères, Jean Marie et Guillaume Marie Rucard, fils de Pierre Rucard et Anne André, de Kergolestroc en Guiquelleau. « Pierre Rucard, écrit son fils Jean-Marie, né le 7 novembre 1743 à Kerven bras en Ploudaniel, mourut le 4 octobre 1809, regretté des habitants de la commune de Guiquelleau. Il fut nommé capitaine de la compagnie du guet de la commune de Guiquelleau en 1779 par Brevet du comte de St Pern, maréchal des camps et armées du Roi Louis XVI, approuvé par S.A.S. le duc de Penthièvre, gouverneur de la Bretagne. A l'organisation des mairies, il fut nommé maire de la commune de Guiquelleau, dont il en remplit les fonctions avec la plus grande probité pendant 24 années consécutives ».

Anne André meurt le 15 mai 1795, après avoir donné à son époux 8 enfants, parmi lesquels Jean Marie Rucard, né le 20 février 1774, époux le 11 novembre 1804 de Marie Gabrielle Habasque qui meurt à 38 ans, le 31 janvier 1810. Leur fille unique Claudine Perrine Rucard, née le 16 octobre 1805, épousera François Marie Durand, négociant à Lesneven et mourra en couches le 3 mai 1828. Jean Marie Rucard tient à Lesneven l'hôtel des Trois Piliers, à l'Est de l'église⁽¹⁾. Il est aussi conseiller municipal, jusqu'à son décès, à 52 ans, le 28 février 1826. C'est lui le premier possesseur de notre registre.

Son frère Guillaume Marie Rucard est né le 15 mai 1782. Il épouse Marie Françoise Mingant, du moulin du Diouris en Plouguerneau, veuve en premières noces de Joseph Le Bourhis. Elle meurt le 3 février 1856. Guillaume est percepteur des Droits réunis à Plouguerneau. A la mort de son frère, il hérite de notre registre, et il meurt lui-même le 16 mars 1857.

Les notes concernant le Pont Grach sont en fait des lettres écrites par Guillaume Rucard au préfet et recopiées sur ce registre par son frère Jean Marie. Guillaume était, en effet, directement concerné par ce pont, car propriétaire du moulin du Diouris, en amont de l'ouvrage, sur l'Aber-Wrach.

Le premier texte n'est ni daté ni signé. Il est de la main de Jean Marie. Cette lettre a été écrite sans doute entre 1819, date de l'ouverture du registre, et 1823, date de la seconde lettre.

« Depuis plusieurs années, il existe un passage sur la rivière de l'Aber Wrach. Ce passage que l'on nomme aujourd'hui Pont Grach, n'a jamais été fait avec le vœu du gouvernement, qui sans doute se serait opposé à son établissement, si dans le moment de son premier commencement, les administrations riveraines lui en eussent donné connaissance ; mais comme il paraît très vraisemblable qu'à cette époque



« Le Pont du Diable » vers 1930 - Collection Musée du Léon - Lesneven

la rivière de l'Aber Wrach ne présentait aucun débouché pour les marchandises ou engrais qu'on y aurait transportés, vu qu'elle n'était avoisinée d'aucune grande route, le pont eut lieu. Le pont fut l'objet de la communication mutuelle des riverains qui à l'envi sembleraient y avoir travaillé d'un commun accord. C'est un amas sans art de pierres plutôt qu'un pont, au travers duquel se filtre la rivière pour descendre dans la mer. Le but chéri de cette communication devint et devient presque annuellement un sujet de repentir, parce que n'ayant pu qu'ébaucher un ouvrage que la mer baigne à chaque marée, des individus attirés par le plus court trajet pour se rendre à leurs affaires, s'y engagent et deviennent fort souvent les victimes de leur entêtement ; d'une autre part, il entrave la navigation de la rivière qui aurait un débouché très favorable, surtout pour le goémon, objet de première utilité pour la fertilisation de nos campagnes, que les côtes de Plouguerneau et Landéda pourraient débarquer au Diouris, dont le port est aujourd'hui commode et sur la grande

route menant de Lesneven à Lannilis. En résumé, c'est un pont qui est baigné la moitié du temps par la mer, qui a un passage par bateaux du gouvernement à un quart de lieue plus bas⁽²⁾, qui entrave la navigation de la rivière, et en conséquence le bonheur de la société. A ces causes, M. le préfet, nous vous prions de nous accorder la faculté de faire démolir ce pont, démolition si souvent désirée par le public qui vouera votre ouvrage à la postérité».

La seconde lettre, également de la main de Jean Marie, est « adressée par Guillaume Marie Rucard du Diouris à M. le préfet du Finistère le 26 mai 1823 ».

« Monsieur le préfet,

« Je suis propriétaire d'un moulin, dit le Diouris, situé sur la route de Lesneven à Lannilis, et la rivière de Laber-Vrach. Les eaux de la mer, dans les hautes marées, s'élèvent au-dessus du radier des roues de ce moulin. En aval, il existe un pont anciennement construit appelé Pont-Grach ou pont du diable. Le sieur Huguen Hervé s'est rendu propriétaire de ce pont et de la chaussée à l'époque de la vente des biens dits nationaux. Il y a peu d'années qu'il fit boucher les arches du pont et construire un mauvais moulin qui ne produit pas 75 F de revenu à son propriétaire. Le résultat prévu et inévitable de la clôture de ces arches a été l'encombrement du chenal en amont du barrage.

« La navigation en souffre déjà de notables préjudices et l'exhaussement progressif du lit de la rivière m'a fait perdre une partie de la chute de mon moulin. C'est à dire que ma propriété que j'estime à 1200 F de revenu diminue chaque jour de valeur.

« Le Sr Huguen ayant construit son moulin, sans autorisation préalable de l'administration des Ponts et Chaussées, sur une rivière navigable, il fut rendu un arrêté par l'un de vos prédécesseurs pour faire rouvrir les arches du Pont-Grach et supprimer les machines du moulin qui avait été reconnu nuisible à la navigation. M. le Directeur général des Ponts et Chaussées suspendit l'exécution de cet arrêté en invitant MM. les ingénieurs du Finistère à examiner s'il ne serait pas possible de faire quelques ouvrages pour concilier les intérêts du Sr Huguen et de la navigation. Un projet a été dressé par MM. les ingénieurs et n'a pas reçu son exécution. Ils avaient proposé de couper le barrage et d'y établir des portes d'écluse pour faciliter le curement du chenal et le passage des bateaux. Les mariniers ont réclamé contre l'exécution de ce projet qui rétrécissait trop la voie pour les barques et il n'en a plus été question.

« Ainsi, M. le préfet, par le fait de la construction sans autorisation d'un moulin qui ne fonctionne presque jamais, qui est loué 75 F à un fermier qui ne paye que difficilement cette somme, la navigation est considérablement entravée et ma propriété est menacée de perdre les trois quarts de sa valeur. Un tel état de choses vous paraîtra sans doute intolérable ; c'est avec confiance que je sollicite et réclame votre justice pour faire cesser un abus qui porte atteinte au droit public et à une propriété particulière.

« J'ai l'honneur d'être, avec respect, M. le préfet, votre très humble et très obéissant serviteur ».

Le troisième texte est de la main de Guillaume Rucard :

« Déclare M. Guillaume Marie Rucard, propriétaire, demeurant au Diouris, commune de Plouguerneau, qu'il réclame qu'il soit interdit et défendu au sieur Michel Alexis Bergot⁽³⁾, de toucher aucunement au pont de Pont-Créach, ni de faire aucun barrage dans la rivière pour éviter que les eaux arrêtées dans leur cours ne viennent obstruer ni encombrer par le dépôt des vases qui en serait nécessairement la conséquence.

« A Plouguerneau le 3 février 1836 ».

Signé : G^{me} M^{ie} Rucard.

A la suite de ces textes, nous trouvons, sous le titre « Nota », ces trois petites annotations, de la main de Guillaume Marie Rucard.

« *Le pont suspendu de Plouguerneau*⁽⁴⁾ a été construit par Monsieur Escaraguel, entrepreneur, en 1852, pour une somme de soixante mil francs accordé par le Gouvernement par protection de Monsieur Las Cases, aujourd'hui sénateur⁽⁵⁾; de plus accordé à l'entrepreneur vingt neuf ans et huit mois de péache (sic).

« *Le pont de Tréglonou, construit par le même entrepreneur, mais en pierres, en 1853, pour dix huit mil francs et cinquante ans de péache.*

« *L'éclisse de Plouguerneau a été aussi construit en 1853, pour une somme de... (blanc)*».

NOTES

(1) Cet hôtel, implanté à l'angle Sud-Ouest du Château de Lesneven, sans doute à l'emplacement des douves, devait son nom aux trois piliers de pierre qui soutenaient l'étage en encorbellement. Reconstitué au XIX^e siècle, puis vers 1950, l'immeuble actuel abrite un fleuriste.

(2) Un bac faisait la traversée entre Plouguerneau et Lannilis, au lieu dit *Le Passage*.

(3) Michel Bergot, négociant à Lesneven, époux de Marie Anne Durand, cousine de François Marie Durand, le gendre de Jean Marie Rucard.

(4) Le pont suspendu du Paluden remplace le bac qui permettait de traverser l'Aber-Wrach à cet endroit.

(5) Emmanuel-Pons-Dieudonné de Las Cases, né au manoir de Cos-Castel en Saint-Méen en 1800, fils de Joseph-Emmanuel de Las Cases et de Henriette de Kergariou, héritière de Cos-Castel. Garde de marine à Brest, Joseph de Las Cases émigre en Angleterre à la Révolution, puis participe à l'expédition de Quiberon en 1795. Il revient en Bretagne en 1799 et se cache au manoir de Cos-Castel avant de repartir en Angleterre jusqu'en 1802. Nommé baron en 1809, comte en 1810 puis page de l'Empereur à la fin des Cent jours, il suit Napoléon à Sainte-Hélène où il recueille ses Mémoires, publiées en 1823. Il meurt en 1842.

Son fils Emmanuel de Las Cases, dont il est question ici, suit son père à Sainte-Hélène en 1815. Après un séjour au Cap à partir de 1816, il revient en France, avec son père, en 1819. Il étudie le droit à Strasbourg, puis la chimie, la physique et la médecine à Paris. Il est député de Brest de 1830 à 1846, puis sénateur en 1852. Il meurt subitement en 1854. (Renseignements extraits de « *Châteaux et manoirs du canton de Lesneven* » par J.Y. Le Goff, en préparation).



Préparant un CATALOGUE RAISONNÉ de l'ŒUVRE de son père
le PEINTRE OFFICIEL de la MARINE

LUCIEN VICTOR DELPY (1898-1967)

M^{me} Marine DELPY PLANQUÉ prie et remercie toutes personnes possédant des documents et des photographies des œuvres de cet artiste de bien vouloir se mettre en rapport avec elle en s'adressant à :

Marine DELPY-PLANQUÉ
272, Bd Albert 1^{er}
59500 DOUAI
Tél. 27.87.49.88